

# CHUZELLES

## informations



Novembre - Décembre 2008

N° 98

### Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Vœux de la municipalité
- Page 6 : Conseil municipal du 12 novembre 2008
- Page 9 : Conseil municipal du 10 décembre 2008
- Page 12 : Etat civil
- Page 13 : Commission urbanisme et voiries
- Page 14 : Informations communales
- Page 20 : Pêle mêle
- Page 22 : Calendrier des manifestations 2009
- Page 23 : La vie associative chuzelloise

### Le mot du maire

Cette nouvelle année débute par un épisode de froid qui, si il n'a rien d'exceptionnel, est suffisamment intense pour fragiliser encore un peu plus les personnes les plus vulnérables. L'isolement est souvent un facteur aggravant ; l'attention de chacun doit permettre, dans nos villages, d'assurer un lien social et si besoin, n'hésitez pas à prévenir le Centre Communal d'Action Sociale de la commune (C.C.A.S.) par l'intermédiaire du secrétariat.

Cette période hivernal avec neige et verglas rend les déplacements difficiles. Malgré les efforts des services techniques de la commune et du département, la sécurisation des voies et routes demande un certain délai, toujours trop long pour les usagers. Pour ceux qui ne peuvent pas différer leurs déplacements, il est important d'être très vigilant et d'adapter sa conduite aux conditions climatiques.

La cérémonie du samedi 03 janvier a été l'occasion pour l'équipe municipale de présenter les vœux aux Chuzelloises et chuzellois, de retracer le bilan 2008 et d'évoquer les projets pour 2009 (voir pages suivantes).

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2009.

**Marielle MOREL**

Responsable de publication :  
M.MOREL

Comité de Rédaction :  
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;  
A. LE GOUGUEC ; JM LUCAS ;  
G TOURNIER.



L'équipe municipale vous adresse  
ses meilleurs vœux pour l'année 2009

## VŒUX DE LA MUNICIPALITE – 3 JANVIER 2009

### Chuzelles - Discours des Vœux 2009

2008, comme chaque année, a été tant sur le plan national qu'international riche en évènements.

- Les uns heureux, tels la libération d'Ingrid Betancourt qui a recouvrer la liberté après 6 ans de captivité, les jeux olympiques de Pékin qui autour des valeurs du sport (solidarité, dépassement de soi..) ont réussi pendant 3 semaines à faire oublier les tensions politiques.
- les autres beaucoup plus graves avec une crise économique générale laissant présager une période de récession, montrant que l'équilibre mondial reste très fragile.
- Certains chargés d'espoir, avec l'accession de Barack OBAMA à la maison blanche. Reste à Mr OBAMA la lourde tâche d'être à la hauteur des espérances.
- D'autres tragiques entraînant de nombreux morts:
  - conflits meurtriers au Proche-Orient, en Afrique, et aux portes de l'Europe suite à l'intervention de la Géorgie en Ossétie
  - Attentat terroriste sanglant à Bombay
  - Inondations et tremblements de terre

La France a été à plusieurs occasions mise à l'honneur. A nos médaillés olympiques et para olympiques, on peut ajouter l'oscar de la meilleure actrice, les prix Nobel de littérature et de médecine, consacrant dans leur domaine respectif des personnalités reconnues dans le monde entier.

Au cours de l'année 2008, des hommes et des femmes chargés de symboles nous ont quittés.

- Le 12 mars, Lazare Ponticelli, dernier poilu s'en est allé. La disparition du dernier témoin de la grande guerre ne doit pas effacer de nos mémoires le souvenir des souffrances endurées.
- Le 20 octobre s'éteignait sœur Emmanuelle, après une vie entière dédiée aux plus pauvres.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur la rétrospective 2008. Les médias s'en sont déjà largement fait l'écho.

A notre échelle communale, 2008 aura été pour vous, l'occasion de choisir une nouvelle équipe municipale, à qui il appartient de gérer notre commune, pour les six prochaines années. Cette équipe largement renouvelée, s'est rapidement mis au travail, et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les élus de leur engagement et les encourager, car la route est longue et la charge de travail importante.

Je souhaite également un bon rétablissement à Mr Gilles GAVIOT-BLANC notre adjoint à l'urbanisme.

Avec 2079 habitants, Chuzelles fait officiellement partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des communes de plus de 2000 habitants.

Concernant les réalisations 2008 sur la commune, vous trouverez un récapitulatif sur les panneaux présentés ici. Je ne m'attarderais que sur quelques points.

◆ Le premier est lié pour nous à une déception. La structure d'accueil « petite enfance » que nous revendiquions, comme 4 des 5 communes concernées par ce projet, sera finalement implantée, sur décision du président de la CAPV, à Villette de Vienne. Mon propos n'est pas de déterrer la hache de guerre à l'encontre de quiconque, ni de raviver des tensions qui ont pu exister par le passé. Cependant je suis déçue de la manière dont a été instruit le dossier dans sa dernière phase. Nous l'avons fait savoir, et nous nous sommes employés jusqu'au bout pour emporter la décision, tant il nous semblait que notre commune réunissait les conditions requises à son implantation.

Quoiqu'il en soit, maintenant que cette décision est prise, il est important que cette structure d'accueil des 0-6 ans, soit opérationnelle le plus rapidement possible, car le besoin est important dans nos communes.

Dans le même domaine nous avons appris avec regret début septembre, la volonté du centre des Mille Loisirs de quitter Chuzelles, pour s'implanter finalement sur la commune de Luzinay. Nous déplorons que cette décision concernant une structure intercommunale (intégration au SISLS) n'ait pas été plus largement débattue. D'autant plus que le centre de loisirs avait pour un temps été rattaché au projet de la petite enfance.

Je souhaite donc vivement, qu'un projet intercommunal dans le domaine des services à la population, se concrétise rapidement sur notre commune.

◆ D'un point de vue plus général, je veux revenir sur certains faits qui m'ont irrité, et que malheureusement, l'ensemble de la collectivité doit supporter, car les exactions commises entraînent une charge financière supplémentaire pour la commune.

Je vise ici tous les responsables et témoins d'incivilités telle que:

- La dégradation des espaces verts (comme devant le groupe scolaire)
- Des panneaux de signalisation arrachés
- Le non respect de la réglementation
- La violation d'espaces publics (toujours au groupe scolaire ou ici même au Mille club)

J'en appelle ainsi à la responsabilité de chacun....

J'exprime aussi mon mécontentement, contre les agissements « stupides » d'une minorité, qui au mépris des règles de sécurité, se permet de déplacer signalisation et barrières. Je fais référence ici, aux travaux d'assainissement sur la RD 123, qui se sont déroulés cet été. A plusieurs reprises, les barrières de sécurité interdisant l'accès à cette route, ont été déplacées malgré l'arrimage de ces dernières. Ces attitudes dont les conséquences peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes, sont inacceptables et dangereuses.

Ce même genre de comportement, a été relevé, lors des inondations de septembre. Sur la route de Leveau, malgré la signalisation "inondation, route barrée", des véhicules ont bravé l'interdiction, et sont restés bloqués au milieu de l'eau, nécessitant ensuite l'intervention de professionnels pour les dégager.

◆ A ce propos, quelques mots encore sur ces inondations, qui ont conduit à une reconnaissance de catastrophe naturelle pour le jeudi 4 septembre.

Suite aux intempéries, plusieurs quartiers, ont été victimes de dégâts importants. J'ai une pensée pour les riverains de la Nationale 7 qui, à plusieurs reprises, ont vu l'eau envahir, garage et rez de chaussée de leur habitation.

Avec l'aide de Mr le Sous Préfet de Vienne, qui s'est rendu sur les lieux, certains travaux d'urgence pourront être réalisés. C'est le cas pour l'Abéreau où, des aménagements et un entretien d'une partie du lit du ruisseau seront effectués, dès que les riverains concernés auront signé la convention d'exécution.

Pour les autres points, identifiés comme critique, des études techniques sont d'ores et déjà lancées.

◆ En ce qui concerne le système scolaire, la rentrée 2008 a apporté d'importants changements. La suppression du samedi, nous a amené à refondre l'ensemble des plannings des agents municipaux.

D'autre part, la mise en place du service minimum d'accueil, n'est pas sans poser quelques difficultés. La commune de Chuzelles essaiera malgré tout d'appliquer la loi, mais n'offrira ce service, que si de bonnes conditions d'accueil, notamment de sécurité, sont réunies. Si nous jugeons, que ces conditions ne sont pas satisfaisantes, nous n'hésiterons pas à fermer les écoles.

A l'instar de beaucoup de collectivités, nous souhaitons, que les modalités d'application de cette loi, soient aménagées.

◆ Sur le plan culturel, on peut se réjouir du succès du festival de l'humour, fruit du travail de la commission. Cette année Chuzelles accueillera le mercredi 11 mars Souria ADEL. Vous pouvez dès à présent retirer vos places au secrétariat de la mairie.

Autre satisfaction ; la bibliothèque ; grâce à l'implication de notre agent du patrimoine et de la commission bibliothèque, composée de nombreux bénévoles, la fréquentation est très satisfaisante, et nous enregistrons régulièrement, de nouvelles inscriptions. J'encourage tous ceux qui hésiteraient encore, à nous rendre visite. Une soirée conte, à laquelle vous avez été nombreux à participer, a marqué le 1<sup>er</sup> anniversaire, de l'ouverture de cet espace culturel.

◆ Poursuivant le plan pluriannuel, de mise en conformité de l'église, après le chauffage, c'est l'éclairage qui a été rénové cette année. Le nouveau système est opérationnel, depuis mi-décembre. Pour 2009, la rénovation intérieure, essentiellement la peinture, est programmée. Ces travaux sont financés par la commune, avec une participation de la paroisse sous forme de souscription.

◆ Concernant les équipements sportifs, nous avons achevé la réfection des vestiaires du stade. L'appel d'offre de l'éclairage du stade est maintenant terminé.

2009 verra donc, la réalisation de cet investissement, et l'éclairage devrait être opérationnel, pour le début de la saison 2009-2010.

◆ En relation avec le conseil général et la CAPV, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération viennoise, des études techniques vont être lancées, pour définir les aménagements sécuritaires, nécessaires dans la traversée du village.

◆ Pour 2009, l'investissement majeur, sera lié à la réalisation de nouveaux bâtiments techniques, en remplacement des bâtiments actuels, vétustes et mal adaptés.

Ces nouveaux bâtiments, seront implantés à proximité du 1000 Club, en lieu et place du préfabriqué qui a été démonté en 2008.

◆ Autre moment important en 2009 : nous allons courant de l'année, lancer le PLU, Plan Local d'Urbanisme (en remplacement du POS), qui définira pour les décennies à venir, le plan de développement de la commune.

Ce processus, se déroulera sur environ 2 ans. Vous serez informés régulièrement de l'avancée du projet, par le biais de notre bulletin municipal bimestriel, avant d'être consultés au cours de l'enquête d'utilité publique.

◆ Pour le personnel municipal, des changements sont intervenus en 2008.

- Après plusieurs contrats, Mr Tony IBANEZ est en phase de titularisation.
- Suite au départ de Mme Marie-Françoise BRUNET, qui a souhaité évoluer sur un poste non ouvert sur la commune de Chuzelles, nous avons recruté, pour le secrétariat de mairie, Mme Lauriane DUMAS.
- A partir de mi-février, nous accueillerons Mr Loïc AUBRY, nouveau policier municipal, qui partagera son temps entre les communes de Chuzelles et de Seyssuel.
- Nous sommes actuellement en phase de recrutement d'un nouvel agent technique, en remplacement de Mr Gratien POINGT, qui a fait valoir ses droits à la retraite, après plus de 27 ans au service de la commune, et qui va nous quitter fin mars. A cette occasion je voudrais rendre hommage à Gratien, pour son professionnalisme et son sens du service.

Je remercie l'ensemble des agents municipaux, qui, tout au long de l'année, mettent en œuvre les décisions des élus, avec le souci d'offrir le meilleur service à la population.

◆ Je ne pouvais pas terminer sans vous parler du CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise).

Comme vous le savez, pour la partie sud, RFF a proposé lors du dernier comité de pilotage de juin 2008, 7 fuseaux, dont un concerne directement la vallée de la Sévenne. Nous sommes aujourd'hui et ce, jusqu'au 15 février, dans une phase de concertation, à l'issue de laquelle chaque collectivité, devra faire remonter son avis. Après quoi, le préfet de région remettra ses conclusions au ministre des transports, afin que ce dernier puisse prendre une décision mi-2009.

Pour peser sur cette décision ministérielle, une manifestation d'élus et de riverains organisée par le collectif d'élus PARFER, aura lieu le mercredi 21 janvier 2009 à PARIS.

Vous avez du recevoir dans votre boîte aux lettres, une affichette appelant à cette manifestation. Je renouvelle cet appel, et si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Mesdames et Messieurs,

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour l'année 2009. Que cette nouvelle année, même si certains l'annoncent difficile, vous apporte bonheur, santé et réussite dans la réalisation de vos projets.

Marielle MOREL.



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008.**

L'an deux mille huit, le douze novembre, le Conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 06 novembre 2008

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, F. LE BOEDÉC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

**EXCUSES** : G. GAVIOT-BLANC donne pouvoir à M. MOREL  
R. ALIX donne pouvoir à MT. CARRET  
C. COURNUT donne pouvoir à Olivier HIRSCH

**ABSENTS** : P. ALLARD  
JL. LESCOT

**SECRETARE** : L. BUTHION

La séance est ouverte à 19H40

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14  
OCTOBRE 2008 :**

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

❖ **DELIBERATION N°47 : PARFER  
CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAORDINAIRE ELARGI,  
délocalisation Conseil Municipal du 13  
novembre 2008 : M. MOREL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a décidé de l'organisation d'un conseil municipal extraordinaire élargi, regroupant un certain nombre de communes membres de PARFER

Pour des raisons de sécurité, ce conseil municipal se tiendra le jeudi 13 novembre 2008, à partir de 20 heures à l'Espace Convergence, sjs Rue Mangetemps, à MIONS.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de délocaliser la salle du conseil municipal à l'Espace Convergence pour la séance du jeudi 13 novembre 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exposé de Madame le Maire
- prend acte de la délocalisation de la salle du conseil municipal à l'Espace Convergence, sise Rue Mangetemps, à MIONS, pour la séance du jeudi 13 novembre 2008
- charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

❖ **DELIBERATION N°48 : TRANSFERT DU  
SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES EAUX DU  
NORD DE VIENNE DE CHUZELLES A  
SEYSSUEL :**

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne du 06 juin 2008, la décision de changer l'adresse du siège de ce syndicat de Chuzelles à Seyssuel avait été prise. Le Président de ce syndicat étant un élu de Seyssuel et la secrétaire travaillant à la Mairie de Seyssuel, la gestion administrative s'en trouvera simplifiée. Le conseil municipal de Chuzelles, comme tous les autres conseils municipaux des communes adhérentes à ce syndicat, est appelé à délibérer sur ce transfert.

Après discussion, la délibération relative au transfert du siège social du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne est acceptée à l'unanimité. Les coordonnées du siège de ce syndicat sont :

*Mairie de SEYSSUEL -Place du Village -  
38200 SEYSSUEL*

*Tél. 04.74.85.15.24 - Fax : 04.74.31.79.71-  
Email : comptaseyssuel@orange.fr*

❖ **DELIBERATION N°49 : CREATION D'UN  
POSTE ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup>  
CLASSE :**

Madame le Maire informe les membres présents que suite à un avancement de grade d'un agent ATSEM 1<sup>ère</sup> classe au grade d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, il y a lieu de créer ce poste avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

❖ **DELIBERATION : REPARTITION DES FRAIS FINANCIERS ENTRE LES COMMUNES POUR ACTIVITES DU CENTRE DES MILLE LOISIRS :**

Madame le Maire expose aux membres présents l'objet de cette délibération. Après discussion, l'assemblée décide d'ajourner celle-ci, les éléments à valider n'ayant pas été suffisamment discutés avec les représentants des autres communes. Une rencontre devra être programmée avant toute délibération sur ce sujet.

❖ **DELIBERATION N°50 : BONS D'ACHAT :**

Madame le Maire propose aux membres présents d'octroyer à chaque agent communal un bon d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année. Une discussion s'engage sur la valeur des bons d'achat.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer des bons d'achat au personnel communal par 15 voix Pour, 2 Abstentions (C. BOREL et JM. LUCAS). Ces bons d'achat seront attribués sous forme de chèques CADHOC.

❖ **COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS :**

➤ **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : M. MOREL**

- Actualisation projet d'agglomération :

Madame le Maire présente une synthèse du projet d'agglomération tel qu'il a été adopté lors de sa création. Ce projet est le document de référence qui définit les choix stratégiques et politiques de l'agglomération à l'horizon 2020.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois avait défini 3 thématiques :

- vitalité et solidarité (service à la population, développement du transport alternatif, développement économique ...)
- rayonnement (pôle tertiaire espace St Germain, office de tourisme intercommunal, sentiers de randonnée ...)
- reconquête (retournement sur le fleuve, gestion des ressources ...).

Au vu des nouveaux défis qui apparaissent : économique, contrainte énergétique, place de la CAPV..., il paraît nécessaire d'actualiser le projet d'agglomération.

Des ateliers animés par le bureau d'études « LDA – les développeurs associés » ont eu lieu les 15 et 16 octobre. Chaque atelier composé de membres de la société civile, responsables d'associations, décideurs et d'élus locaux a permis de recueillir des idées et d'ouvrir le débat.

Il en ressort la synthèse suivante :

• 3 orientations complémentaires pour porter le projet :

. Construire en équité sa vocation urbaine : bien vivre ensemble, développement harmonieux des territoires, protection et valorisation des patrimoines naturels

. Reconfigurer son territoire : politique de grands équipements

. Être créateur de richesse : compétitivité économique, valorisation de la richesse architecturale et culturelle, marketing.

• Eléments de construction du projet :

- 3 rythmes se dessinent :

- Poursuivre et amplifier les actions déjà lancées
- Faire évoluer et adapter les actions présentes
- Transformer et innover de nouvelles actions

- Travailler en projet avec une hiérarchisation des actions

- Prise en compte des questions environnementales.

Madame le Maire attire l'attention des élus qui assisteront aux prochaines commissions de la CAPV et dans lesquelles ils auront à discuter des orientations, sur l'intérêt à porter à ce projet d'agglomération.

Commission intercommunalité : MT. CARRET

Lors de cette commission, divers sujets ont été abordés :

- les modalités de jumelage ou de coopération décentralisée
- le bilan de l'opération Ciné-été 2008 avec 27 séances et 9000 spectateurs ; la participation par projection était de 570 €, pour les prochaines années, le choix des films sera effectué par une commission spécifique.
- présentation de la première fiche technique à destination des élus, relative au SPANC (service public d'assainissement non collectif). Les prochains sujets souhaités (1 à 2) doivent être adressés par chaque commune avant fin novembre par mail à la CAPV. La prochaine réunion est prévue le 28 janvier 2009 à 18h00.

- Festival D'humour : MT. CARRET

Sur la commune de Chuzelles, cette manifestation aura lieu le 11 mars avec « Souria Adel ».

➤ **Syndicats intercommunaux :**

- Syndicat Hydraulique Des 4 Vallées Du Bas Dauphine : O.HIRSCH et G. GONIN

Le Comité Syndical s'est réuni le 22 octobre 2008 où diverses délibérations ont été prises notamment sur l'étude hydraulique et hydrologique pour la protection des crues. La base de l'étude réalisée en 2006 reste identique, il s'agit seulement d'un aménagement.

Concernant les travaux sur l'Abereau, les conventions relatives au lancement des travaux ont été adressées aux différents propriétaires, à ce jour, seul un propriétaire n'a pas retourné la convention. Dans le cadre du Contrat de Rivière, un état des lieux de la Sévenne est en cours de réalisation.

- Syndicat Intercommunal De La Gendarmerie De Chasse Sur Rhône (SIGOGEC) : JM. LUCAS et MT. ODRAT

Les membres de ce syndicat se sont réunis le 17 octobre 2008. Une visite des locaux a été organisée. Il est à noter que les chiffres de la délinquance connaissent une légère diminution.

- Syndicat Intercommunal Sports Et Loisirs De La Sévenne (SISLS) ; MT. CARRET

Lors de la réunion de ce syndicat, divers points ont été présentés :

- un compte-rendu des travaux effectués
- la baisse de fréquentation de la piscine intercommunale
- les travaux qui vont être engagés avec une présentation des estimations financières (changement de la pompe à chaleur et carrelage à la piscine, drainage et construction de 2 vestiaires pour arbitres ainsi qu'une infirmerie au terrain grand jeu, projet de reconversion d'un hangar industriel en salle multisports à Villette de Vienne).

Concernant le projet de reconversion d'un hangar industriel en salle multisports, Mme CARRET présente au Conseil Municipal le rapport de l'étude de faisabilité qui a été réalisée (coût de l'étude : 2 000 €). Le coût de cette opération s'élèverait à 1 180 000 € sans les aménagements extérieurs. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, juge ce projet intéressant et ambitieux mais la commune de Chuzelles ne veut pas s'engager, à ce jour, financièrement dans ce projet intercommunal au détriment de ses propres projets municipaux.

- Ecole De Musique Chuzelles Seyssuel : MT. CARRET

Lors du Conseil d'Administration du 04 novembre 2008, un compte-rendu et un bilan financier ont été présentés et une visite des nouveaux locaux a été effectuée. Suite à ce changement de locaux, des besoins en équipements s'avèrent nécessaires, la commune de Chuzelles interviendra pour l'achat de tables et de chaises. Madame le Maire précise que les délégués à ce syndicat sont C. BOREL et B. DECHASSE.

- Centre Mille Loisirs : MT. CARRET

Une réunion entre les communes de Luzinay, Villette de Vienne, Serpaize, Seyssuel et Chuzelles a été organisée pour étudier la construction des nouveaux locaux du centre aéré à Luzinay, locaux attenants à l'école. La commune de Seyssuel est partie prenante dans ce projet.

#### ➤ **Commissions communales :**

- Commission « bâtiments » : H. JANIN

Les consultations ont été lancées pour la construction d'un local technique (architectes), pour

l'église (éclairage, peinture et zinguerie), et pour l'éclairage du stade.

Les travaux aux vestiaires du stade sont à présent terminés.

#### ❖ **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : M. MOREL**

Madame le Maire informe que dernièrement une convention pour le déneigement de la commune a été signée avec Messieurs OGIER. A cette occasion, un tour de reconnaissance de la commune a été fait et des difficultés de passage avec le tracteur ont été constatées, ces dernières devraient être résolues dans les prochains jours.

#### ❖ **DIVERS :**

##### \* Associations :

- le conseil municipal a décidé que parmi les manifestations organisées par les associations seul le marché de Noël pouvait se tenir sur la place de la Mairie.

- Le marché de Noël du 06 décembre 2008 : le Comité des Fêtes a sollicité de la commune une participation financière pour l'organisation d'une animation. La commune participera à cette animation, à concurrence de 50 %, soit 350 € maximum et sur présentation de la facture.

##### \* Information sur la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme :

Madame le Maire remet aux membres présents un projet de délibération afin de recueillir leurs observations sur les différentes orientations qui ont été indiquées pour la conduite de ce PLU.

##### \* Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise :

Madame le Maire confirme que la réunion publique avec RFF (Réseau Ferré de France) pour l'ensemble de la vallée de la Sévenne aura lieu au gymnase de Luzinay le 04 décembre 2008 à 20h00 en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne. Une information aux habitants sera faite prochainement.

##### \* Grève des enseignants du 20 novembre 2008 :

Les enseignants des écoles de Chuzelles ont informé la Mairie qu'ils participeraient tous à cette grève. Madame le Maire interroge les élus sur les mesures à prendre. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal juge que la commune n'est pas en mesure d'assurer l'encadrement, la sûreté et la sécurité des enfants des écoles de Chuzelles (200 enfants) et décide donc de fermer les deux écoles le 20 novembre prochain. Aucun service périscolaire ne sera assuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire  
M. MOREL





## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2008.**

L'an deux mille huit, le 10 décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2008

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNOT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, F. LE BOEDEC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

**EXCUSES** : G. GAVIOT-BLANC a donné pouvoir à M. MOREL,  
H. JANIN a donné pouvoir à F. LE BOEDEC,  
A. LE GOUGUEC a donné pouvoir à MT. ODRAT.

**ABSENTS** : JL LESCOT

**SECRETAIRE** : L. BUTHION

La séance est ouverte à 19h40.

### ❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008 :**

Des observations ont été faites concernant la délibération n°50 relatives à l'attribution de bons d'achat au personnel communal.

La rectification est la suivante : « une discussion s'engage sur la valeur des bons d'achat. Elle permet de déterminer la valeur des bons qui seront remis au personnel en fin d'année, sous forme de chèques CADHOC. » La délibération soumise au vote retient 15 voix pour et 2 abstentions (C. BOREL et J.M. LUCAS).

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2008 est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (P. ALLARD)

### ❖ **DELIBERATION N°51: PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENTREE A LA PISCINE POUR LES ECOLES :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors d'un conseil d'école primaire, il avait été demandé à la municipalité de recouvrir la totalité des frais d'entrée des enfants à la piscine intercommunale de Villette de Vienne. Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité de ses membres, décide de donner une suite favorable, la commune règlera donc la totalité des frais d'entrée et de transport des enfants à la piscine intercommunale de Villette de Vienne et ce à compter du mois de septembre 2008.

### ❖ **DELIBERATION N°52: DON AU TELETHON :**

Depuis quelques années, lors du marché de Noël, l'A.F.R (Association Familiale Rurale) organisait le Téléthon sur la commune de Chuzelles. Cette année, la commune a décidé d'y participer en s'associant au défi proposé par l'association.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer un don au Téléthon ; Après discussion, les membres présents décident à l'unanimité d'attribuer la somme de 300 €. Cette décision fera l'objet d'une décision modificative.

### ❖ **DELIBERATION N°53: DECISION MODIFICATIVE N°3:**

Madame le Maire informe les membres présents que l'évolution du taux des intérêts de certains emprunts durant ces derniers mois d'une part et le versement d'un don au Téléthon d'autre part, nécessitent de procéder aux ajustements budgétaires suivants dans la section de fonctionnement :

- Article 66111 (dépense): intérêts emprunts : + 1 650 €
- Article 6574 (dépense) : don au Téléthon : + 300 €
- Article 022 (dépense): dépenses imprévues : - 1 950 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable.

### ❖ **DELIBERATION N°54: DECISION MODIFICATIVE N°4:**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à certaines opérations budgétaires et notamment de fixer la durée d'amortissement de certaines dépenses. Elle propose que les dépenses afférentes aux frais d'études soient amortissables sur 5 ans et les dépenses afférentes aux frais d'études en matière d'urbanisme, eu égard à leur montant, le soient sur 1 an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal et entraînent les opérations budgétaires suivantes :

- Article 023 (dépense): virement section d'investissement : - 4 010 €
- Article 6811 (dépense): dot.amort.incorp.&corp : + 4 010 €
- Article 021 (recette): virement de la section de fonctionnement : - 4 010 €
- Article 2802 (recette): frais documents d'urbanisme : + 600 €
- Article 28031 (recette): amort. frais d'études : + 3 200 €
- Article 28033 (recette): amort. frais d'insertion : + 210 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

❖ **DELIBERATION N°55: DECISION MODIFICATIVE N°5:**

Madame le Maire explique aux membres présents qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits afin de régulariser certaines dépenses d'investissement qui ont été suivi de travaux.

- Article 2033-041 (recette) : frais d'insertion (appels d'offres) : + 1 260 €
- Article 2313-041 (dépense) : constructions : + 1 150 €
- Article 2315-041 (dépense) : instal.mat. et outil.techn. : + 110 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

❖ **DELIBERATION N°56: DECISION MODIFICATIVE N°6:**

En cette fin d'année, Madame le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires afin de respecter les obligations budgétaires :

- Article 2121 (dépense) : plantations d'arbres : - 2 900 €
- Article 21568 (dépense) : matériel et outillage incendie : - 6 016 €
- Article 21578 (dépense) : matériel et outillage : + 6 616 €
- Article 2184 (dépense) : mobilier : + 2 300 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

❖ **COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

➤ **Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :**

- Commission Transport : R.ALIX

La commission s'est tenue le 3 décembre 2008. Ont été abordés les points suivants :

- Le budget alloué aux transports en distinguant les transports urbains (2 640 000 € dont 80 % sont pris en charge par la CAPV, les 20 % restant par les recettes commerciales), scolaires (3 040 000 €) et les autres modes de transports tels que le covoiturage, le vélo,... (906 000 €).
- Discussion relative au projet d'agglomération 2009-2015, nommé « l'Agglomération (à) venir », qui est à l'étude. Chacun des membres de la commission a pu proposer des actions, orientations pour les années à venir autour de 4 grands axes :
  1. Faciliter l'accès aux transports publics pour tous et favoriser la mobilité,
  2. Faire préférer les transports collectifs,
  3. Faire préférer les modes de déplacement « doux »,
  4. Organiser les déplacements et structurer l'aménagement du territoire (afin de pallier à

l'asphyxie du territoire aux heures de pointe).

Commission Habitat : M.T ODRAT, P. ALLARD

Commission Âge de la Vie : P. ALLARD

Commission Environnement : M.T. CARRET, G. GONIN

Commission équipements sportifs : M.T. CARRET

L'ensemble de ces commissions a eu pour objet de débattre autour du projet d'agglomération 2009-2015 sous la forme d'une « bourse aux idées ». L'objectif étant que chaque commune représentée fasse valider ses propres projets par la CAPV.

Commission cohésion sociale : B. DECHASSE

Réunie le 4 décembre 2008, la commission a également invité ses participants à débattre autour du projet d'agglomération 2009-2015.

A été abordé le dispositif expérimental des jeunes mis en place l'été dernier et notamment son inadaptation aux « petites » communes telles que Chuzelles. La proposition de la mise en place d'un médiateur sur la Sévenne chargé de renseigner et d'accompagner les jeunes en matière d'insertion professionnelle, semble être intéressante et mérite réflexion.

Commission travaux : F. LE BOEDEC

La commission s'est tenue le 20 novembre 2008. Ont été abordés plusieurs points :

- Au niveau de l'assainissement : face au mécontentement des habitants quant au frais de raccordement au réseau pour les constructions neuves (2 600 €), il a été proposé de facturer ces frais au prorata de la superficie de la construction. Cette proposition fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de la CAPV.
  - Discussion autour du projet d'agglomération 2009-2015.

➤ **Syndicats :**

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne SISLS : B DECHASSE

Réuni le 9 décembre 2008, le syndicat a abordé les points suivants :

- L'intégration des Mille Loisirs au budget du SILS : celle-ci est rendue possible par la création d'un budget annexe. Cette création est adoptée par délibération.
- La construction d'un ensemble comprenant des vestiaires, une infirmerie, etc., annexe au terrain de grands jeux : les membres présents sont unanimes sur le coût élevé du projet. Une première délibération acte de la poursuite de la procédure d'appel d'offres. Une seconde délibération autorise le syndicat à faire une demande de subvention. Les études vont être lancées en 2009, la réalisation est prévue pour 2010.

Syndicat Énergies de l'Isère SE38 : L. BUTHION  
Réunis le 9 décembre 2008, les membres du syndicat ont évoqué le dispositif des certificats d'économies d'énergies mis en place en 2005. Ce dispositif impose aux différents fournisseurs d'énergie de réaliser et de justifier des économies d'énergie. Il permet également aux collectivités locales d'obtenir de tels certificats par leurs actions de maîtrise de la demande en énergie.

Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail SIRCAT : M.T. CARRET

Le syndicat présente le projet de rénovation et d'agrandissement du site de Saint-Maurice-l'Exil.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) des 4 Vallées du Bas Dauphiné : G. GONIN

Dans le cadre d'une enquête demandée par le SIAH, une visite sur site a eu lieu par des élus : plusieurs secteurs détériorés ont été constatés le long de la rivière.

Les études sur les 3 secteurs : Les Pins, Boussole et Abereau sont en cours.

➤ **Commissions communales :**

Commission travaux : F. LE BOEDEC

En vue de la construction du nouveau bâtiment technique, un architecte a été choisi, après consultation, pour la réalisation des études préliminaires. Il s'agit de M. Ferrandez dont l'étude est située à Lancier (Rhône). La première réunion avec cet architecte a eu lieu le 9 décembre en présence des agents techniques de la commune. Elle a permis de faire le point sur les principales fonctions de ce bâtiment et sur son implantation. Ce nouveau bâtiment sera situé à la place de l'ancien préfabriqué près du Mille Club.

Commission voirie : F. LE BOEDEC

Les points abordés sont les suivants :

- Prévision d'une limitation de vitesse à 70 km/h sur la route de Seyssuel et des Martinières afin d'homogénéiser la vitesse avec les routes adjacentes (RN7).
- Face aux plaintes de riverains sur la dangerosité de ces routes au niveau du n° 631 route des Martinières et du n° 510 route de Seyssuel, il est proposé la mise en place en 2009 de ralentisseurs type « coussins berlinois » qui imposent une limitation de vitesse à 30 km/h. Des discussions sont en cours à la CAPV.
- Mise en place par la CAPV de bandes de rive blanche sur la route des Serpaizières en raison du manque de visibilité de l'accotement.
- L'électrification de l'Eglise est en cours d'achèvement par l'entreprise Genin. Les travaux seront achevés semaine 51.
- Suite au transfert de la garderie dans le préfabriqué situé dans la cour de l'école maternelle, il convenait d'éclairer l'accès. À cet effet, 3 spots ont été installés.

- Suite au problème d'éclairage public, impasse Tourmente, un diagnostic est en cours.

❖ **DIVERS**

Discussion sur le projet de la zone artisanale des Serpaizières : M. MOREL

- Un projet d'une structure « Loisirs/Sports » est envisagé dans le bâtiment en cours de construction. La destination de ce bâtiment, pour lequel le permis de construire avait été déposé, était un entrepôt de stockage de produits maraîchers. À ce jour, aucune modification du permis de construire n'a été déposée pour en changer l'activité.
- Une demande a été faite auprès de la commune pour l'achat de 2 parcelles du long de la Sévenne, contiguës, à la zone artisanale. Le conseil municipal ne souhaite pas céder ces 2 parcelles car il lui semble nécessaire d'une part de garder une distance de sécurité entre l'activité de la zone artisanale et la Sévenne et d'autre part de préserver ainsi la possibilité d'un cheminement le long de la rivière.

Petite enfance : choix du lieu d'implantation du futur établissement par la CAPV : M. MOREL

Suite aux différentes réunions qui se sont tenues l'été dernier et début septembre, une décision a été prise mi-novembre quant au choix d'implantation de l'établissement « Petite Enfance » dans la Vallée de la Sévenne. M. Christian Trouiller, Président de la CAPV, a informé les élus lors du bureau communautaire du 18 novembre dernier qu'il avait retenu la commune de Villette de Vienne et que ce choix avait été communiqué à la caisse d'allocations familiales, co-financeur du projet.

La commune de Chuzelles ne partage pas cette décision et a motivé son désaccord auprès du bureau communautaire en indiquant que le projet final ne correspondait plus au projet initial qui prévoyait une seule structure regroupant un établissement d'accueil petite enfance et un centre de loisirs. De ce fait, l'instruction du projet initial ne correspondant pas à la demande finale, un complément d'étude eut été nécessaire.

❖ **AGENDA :**

- Vœux de la municipalité : samedi 3 janvier 2009 à 17h00, Salle du Mille Club
- Vœux au personnel communal : lundi 5 janvier 2009 à 8h45, en Mairie
- Accueil des nouveaux arrivants sur la commune : vendredi 30 janvier 2009 à 18h30, en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire  
M. MOREL



## ETAT CIVIL 2008

### NAISSANCES

- *Salih ALTINTAS, le 17 janvier*
- *Charlie, Rose CHRQUI, le 16 février*
- *Loanne SUCHET, le 13 avril*
- *Jules CHARRETTON, le 25 avril*
- *Jade NORMAND, le 09 mai*
- *Erwan COSDUT, le 17 mai*
- *Clémence, Marie, Cécile RELAVE, le 12 juin*
- *Marvin Boris WATRIN, le 23 juin*
- *Loric, Sébastien, Louis AVALLET, le 26 juin*
- *Guillaume BALLY, le 10 juillet*
- *Alicia, Claire MABILON, le 18 juillet*
- *Camille Chantal Marie DUCROIX, le 28 juillet*
- *Léa FREIRE, le 20 août*
- *Anouar DJELLOUL, le 28 août*
- *Sasha, Raymond, Jean-Claude GUIGUE, le 29 septembre*
- *Eliott, Rudy, Pierre MARX, le 24 octobre*
- *Louis Alexandre FALQUE, le 15 décembre*
- *Liv, Madeleine, Suzanne TISSEYRE, le 25 décembre*
- *Etienne, Patrick CASTEL, le 31 décembre*

### MARIAGES

- *Thierry Michel CHEVROT et Anne Régine DE SOUZA, le 03 mai*
- *Lionel Jean-François LÉCOT et Estibaliz CORTEL MORENO, le 05 juillet*
- *Patrick Jean Yves GAUDIN et Martine BERTHOLAT, le 12 juillet*
- *Marc Jean Georges SAFRAND-LOUP et Martine DAL PIAN, le 12 juillet*

### DECES

- *Léonie Joséphine LABBE veuve ROBELLETT, le 02 janvier*
- *Jean Edouard Alphonse HERTEL, le 08 février*
- *Didier Urbain BARDU, le 27 février*
- *Pierre CARRET, le 02 mars*
- *Simone CARRET veuve BONNEVAY, le 30 mars*
- *Joséphine, Jeanne LABBE, le 11 avril*
- *Rose Suzanne HENRY épouse MEILLAT, le 25 avril*
- *Jean, Noël GOUDON, le 12 juin*
- *André Antonin Eugène VALETTE, le 17 juin*
- *André RAT, le 18 octobre*

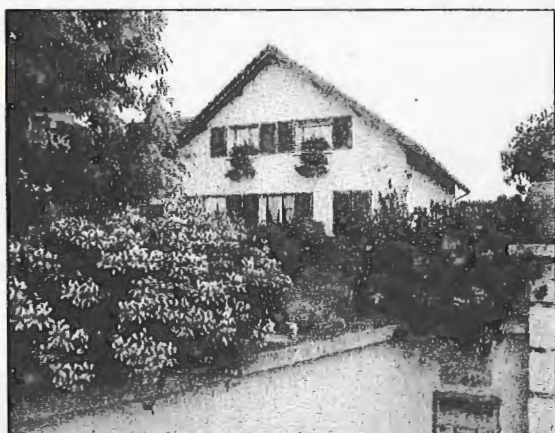


## COMMISSION URBANISME ET VOIRIES

### PERMIS DE CONSTRUIRE 2008 :

Permis n°	Date de	Nature et lieu de l'opération	Nom et adresse du propriétaire
10001	10/03/2008	Construction garage 279A, rue de Vienne	VERRIER Jean Hubert
10003	23/05/2008	Construction neuve Impasse du Royer	FREIRE Carlos
10005	01/09/2008	Construction neuve 226. chemin de Formont	LAGARRIGUE Sébastien
10006	18/06/2008	Construction garage annexe maison 8A, impasse Rodet	DELORME Michel
10007	21/05/2008	Fermeture hangar 59. route de Thiers	OGIER Jérôme
10009	27/06/2008	Agrandissement et création fenêtres 695. route des Martinières	MASSARD Jean François
10013	25/07/2008	Extension 480 rue du Verdier - 7.lot Pleine Campagne	DUMOUT Rémi
10014	01/09/2008	Reconstitution hangar 1560. route des Martinières	AVALLET Denis - CARRET Sandrine
10015	01/09/2008	Extension - véranda 917B. Chemin de Boussole	ALLARD Patrick
10017	09/10/2008	Construction bureau 777. route des Martinières	GIUST René
10018	31/12/2008	Construction neuve Les Pins	RIZZA Cédric – TRILLAT Muriel
10019	04/12/2008	Abri s/terrasse 60. rue de St Maurice, n°13 lot St Maurice	REVELLO Yves

# MAISONS FLEURIES CHUZELLES 2008 - PALMARES



## MAISON AVEC JARDIN :

- ✿ Maurice FAURE

## JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE :

- ✿ Daniel GAYVALLET
- ✿ Marcel PRAS
- ✿ Danielle BARRALON
- ✿ Raymond LEYSIN

## JARDIN INTERIEUR :

- ✿ Joseph REGAL  
(Médaille 2008)
- ✿ Daniel GARCIA

## BALCON OU TERRASSE AVEC JARDIN :

- ✿ Jeanne MAS
- ✿ Christian BERTOCHÉ
- ✿ Robert VANDEVILLE

## BORDURE SUR VOIE PUBLIQUE :

- ✿ Georges PRAS
- ✿ Albert FOREST
- ✿ Pascal NORMAND

## TERRASSE AVEC JARDIN :

- ✿ Michel CARRET
- ✿ Marc MEYER

## HORS CONCOURS :

- ✿ Nicole DIGONNET  
(Médaille 2008)
- ✿ Pierre BOUCHER
- ✿ Jeannine BELLON
- ✿ Henri PALIN
- ✿ Antoine BRUN
- ✿ Raymond ESCOFFIER



## ENCOURAGEMENTS

- ✿ Lydie RELAVE
- ✿ Edwige GAYVALLET
- ✿ Claude CIBRARIO



## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### NOËL DES ECOLES



Le vendredi 19 décembre, le Père Noël a pris de l'avance sur sa tournée, afin de récompenser l'ensemble des classes des écoles maternelle et élémentaire de Chuzelles.

Le Sou des écoles lui a commandé des jouets et des livres pour les écoles maternelles.

Le Père Noël s'est aussi fait le représentant de la municipalité, en offrant à petits et grands, les chocolats, mandarines et papillotes chers à nos écoliers.

Les enfants ont remercié le Père Noël en lui offrant, ainsi qu'à leurs familles des chants appris lors du premier trimestre de l'année scolaire.

### LA GARDERIE MUNICIPALE



Depuis début décembre 2008, la garderie municipale s'est installée dans le préfabriqué situé dans la cour de l'école maternelle. Les enfants bénéficient ainsi de plus de place avec des espaces à thèmes : coins lecture, informatique et jeux.

Le 17 décembre 2008, un goûter festif est offert aux enfants de la garderie : un petit aperçu des fêtes de fin d'année pour nos plus jeunes administrés. Chocolat, gâteaux, jus de fruits et sodas sont venus agrémenter ce goûter.





## COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

### LES COLIS DE NOËL

Cette année trente trois personnes seules, et quinze couples, de Chuzellois âgés de plus de soixante quinze ans ont bénéficié d'un colis de Noël offert par la commune. Le portage à domicile de colis par un élu ou un membre de la commission communale d'action sociale est un moment fort d'échanges et de convivialité.

Nous espérons que nos aînés ont passé un agréable moment en le dégustant...

#### RAPPEL : Dimanche 1<sup>er</sup> MARS 2009 :

Repas annuel offert par la municipalité aux aînés de la commune (à partir de 75 ans)

### INFORMATIONS

#### Minimum vieillesse :

- \* . Personne seule : 633.13€ / mois
- \* . Ménage : 1135.78€ / mois

#### Aide sociale aux personnes âgées :

Le plafond de ressources annuelles pris en compte est :

- \* 7781.27€ pour une personne seule
- \* 13629.44€ pour un couple

Ce plafond peut être majoré par le département :

- Pour l'allocation simple à domicile : 260.17€/mois maximum
- Pour l'allocation représentative des services ménagers : 60% du coût du service dans la limite de 30h par mois pour une personne seule, et 48h par mois pour un couple.
- La participation de l'utilisateur est fixée selon une grille départementale.

#### Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

- A domicile :

Les montants maximums délivrés par mois sont fixés selon la grille AGIR, suite à une enquête multidisciplinaire visant à évaluer les besoins d'aide de la personne, tout en tenant compte de son environnement. Ainsi, un classement des ressources du foyer est réalisé selon les 4 groupes « ISO ressources » et déterminé (de la dépendance la plus lourde à la moins lourde).

- \* GIR1 1212.50€
- \* GIR2 1039.29€
- \* GIR3 779.47€
- \* GIR4 519.64€

- En établissement :

Le tarif dépendance de l'établissement correspond au degré d'autonomie de l'allocataire, diminué de sa participation financière. La somme mensuelle laissée à la personne placée est de 76€.



Assistante Sociale : Mme JURDIC – 04 78 73 00 10

**CONTACTS :** ADMR : Mme LAMURE – 04 74 57 92 83

CCAS : Mr ALLARD (Mairie) – 04 74 57 90 91

#### **COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE VILLETTE DE VIENNE**

Des appartements pour personnes âgées ou handicapées sont disponibles sur la commune (2 logements T1 Bis) : logements sociaux ouvrant droit à l'A.P.L.

Dossier de demande à retirer en Mairie de Villette de Vienne (04.74.5798.09).

Pour toute information contacter Mme Nicole Beretta, 1<sup>ère</sup> adjointe.





## COMMISSION BIBLIOTHEQUE

### CHUZELLES - ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE -

Pour souffler la première bougie de la Bibliothèque Municipale de Chuzelles, le public, en fin d'après midi du vendredi 12 décembre, a découvert et partagé un moment riche en émotions grâce à la Compagnie « Ad'Vienne que dira ».



*« De contes en comptines petits et grands dégustent des oreilles : l'œuf, la pomme, la cerise, mais gare à ne pas être mangé soi-même ! ».*

Tous ont découvert des histoires sucrées, mimées et récitées par quatre animatrices :

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

##### Tarifs de la bibliothèque :

- ♣ Gratuit pour les chuzellois de moins de 18 ans, 10 € pour les chuzellois majeurs
- ♣ 5€ pour les non chuzellois âgés de 12 à 18 ans, 15 € pour les adhérents majeurs extérieurs à la commune.

Horaires d'ouverture : les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 19h00.



l'ouïe et la vue ont permis à l'imaginaire de créer le goût.

Après l'écoute, tous se sont retrouvés autour du goûter préparé par les bénévoles et la municipalité.

Créée en 2007, la bibliothèque municipale de Chuzelles fait partie du réseau des bibliothèques départementales de l'Isère (BDI). Elle permet à tous ses adhérents, moyennant une cotisation annuelle de s'adonner à leur passion, sans se rendre dans l'agglomération viennoise ou lyonnaise. Elle a remplacé, pour ceux qui s'en souviennent, le bibliobus.

Aujourd'hui, Magali NIVON, agent communal, et des bénévoles accueillent et guident plus de 200 adhérents.

Chaque année, la bibliothèque s'enrichit de nouveaux volumes et revues, pour le plaisir des bibliophiles. Elle accueille aussi annuellement le Festival « Gouttes de Sang d'Encre », qui attribue le prix du public du meilleur livre policier.

Située au centre du village de Chuzelles, face aux écoles maternelle et élémentaire, jouxtant le restaurant scolaire, Magali et tous les bénévoles vous accueillent chaleureusement.



## INFORMATIONS GENERALES



### Un nouveau service à partir du 6 janvier 2009: L'va service PMR

L'va service PMR est un nouveau service de transport public destiné aux personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Viennoise. C'est un service dédié à toute personne présentant un handicap moteur (nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant) ou visuel (aveugles ou mal voyants, titulaires de la carte Cécité étoile verte).

L'inscription à L'va service PMR est conditionnée par la possession d'une carte d'ayant droit. L'va service PMR assure à la demande un transport de porte à porte. Il fonctionne du lundi au samedi de 9h à 18h sauf les jours fériés.

Pour connaître toutes les informations nécessaires (conditions d'inscription, réservations....) téléchargez le guide pratique sur [www.paysviennois-bus.fr](http://www.paysviennois-bus.fr) ou renseignez vous à :

Vienne Mobilités - L'va Service PMR  
Rue du Champ de Courses ZA Montplaisir 38780 Pont-Evêque  
Tél.: 04 74 57 77 00  
Courriel: [contact.LVA@transdev.eu](mailto:contact.LVA@transdev.eu)

\*\*\*\*\*



### **ADSL: Le haut débit pour tous**

Le Conseil Général de l'Isère souhaite que l'ensemble des habitants du département aient accès à l'internet haut débit (512 Kb/s). La société ALSATIS a été retenue pour mettre en place les infrastructures de télécommunications (technologie WI-FI) et commercialiser des offres Haut Débits. A l'issue du déploiement, ALSATIS sera en mesure de proposer:

- ♦ 2 types d'abonnement pour les particuliers
  - ♦ 512 kb/s à 24.90 € TTC/mois
  - ♦ 4 Mb/s à 29.90 € TTC/mois
- ♦ un abonnement pour les professionnels
  - ♦ 4 Mb/s symétriques à 34.90 € TTC/mois

A ces abonnements il faut rajouter des frais de connexion et d'achat ou de location du pack connexion.

Pour la mise en place des réseaux, un recensement des besoins le plus exhaustif possible doit être réalisé.

Une fois le nombre de personnes identifiées par zone, le Conseil Général et la société prestataire ALSATIS décideront ou non la construction du réseau en fonction de sa faisabilité technique et de sa pertinence économique.

**Si aujourd'hui vous n'êtes pas éligible au haut débit (512 kp/s), faites vous connaître en contactant le plus rapidement possible le secrétariat de mairie au 04 74 57 90 97.**

## **CROCS C'EST TROP !!!**

Ce n'est pas la première fois que nous signalons que des personnes se plaignent d'être dérangées, menacées ou mordues par un chien divaguant sur la commune....

Lors de la précédente distribution de « Chuzelles Information », un élu dans son quartier, en moins d'une heure, s'est trouvé quatre fois confronté à la gence animale...

- ♣ Un chien de type Dalmatien, à l'extérieur de la propriété, qui en voulait à ses mollets à été repoussé par les moyens du bords,
- ♣ Un autre retenu de justesse par son maître,
- ♣ Deux autres (dont un Rotweiller) l'ont empêché de passer la main pour atteindre la boîte aux lettres à travers les barreaux du portail,
- ♣ Deux beaucerons à l'extérieur du domaine l'ont incité à renoncer à descendre de voiture....et encourager à faire demi tour.....

Si quelques personnes possédant un ou plusieurs chiens ont pu constater qu'elles n'ont pas eu le dernier bulletin municipal ... ce n'est pas par volonté de ne pas le distribuer, mais parce que le coursier communal n'a pas pu le faire, de crainte des crocs canins.

Des courriers arrivent en mairie pour dénoncer les divagations canines, et exprimer la frayeur de marcheurs et cyclistes :

- ♣ Là un chien qui développe son esprit territorial en dehors de l'enclos
- ♣ Ici, un mâle canin cherchant la gence femelle
- ♣ Enfin, le toutou qui n'aime pas les roues ou les bruits de pas sur le bitume

### **RAPPEL : la définition de la divagation : Art. L.211-23 du Code rural**



• Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (L. n° 2005-157 du 23 févr. 2005, art. 156) « sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».



• Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Si le chien n'est pas responsable des manquements de son maître.....en revanche, le maître est pénalement responsable des manquements de son chien. La municipalité sera amenée à faire appel à la fourrière pour bannir de sa voirie la gence canine (art L211-22 du code rural). Nous vous remercions de bien vouloir nous aider à circuler sans crainte sur nos routes et chemins : pensez à fermer vos portails, tenez votre animal de compagnie en laisse, et pensez à lui offrir une muselière, selon sa classification.



## PÊLE MÊLE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

**Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08**

**e-mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)**

#### Horaires d'ouverture au public :

**Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30**

**Mercredi : 10h00 - 11h30**

**Vendredi : 16h00 - 19h00**

#### Création d'entreprise



**Créa ' Rénovation** met son savoir faire et son professionnalisme à votre service pour tout projet concernant :

- Cloisons ou doublage de murs intérieurs
- Faux plafonds et isolation
- Revêtement muraux et revêtement de sols
- Aménagement de salles de bains et cuisines
- Rénovation, transformation ou agrandissement d'appartements ou de maisons
- Réagencements d'habitation...

Pour tout contact :

**CREA ' RENOVATION**

511 Grande Rue

Le Plein Sud 17

38200 CHUZELLES

Tél. 04.74.53.14.65

Portable : 06.86.93.72.59

#### Vos droits et vos démarches : Allo, service public.



**Service-Public**

La Documentation Française délivre des renseignements administratifs à tout usager et la première réponse à vos questions concernant vos droits et vos démarches (formation, social, papiers, logements, travail, justice, famille...) par :

- Internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Téléphone : 3939 (prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

#### Communiqué Ministère de l'Intérieur



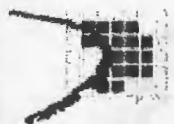
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Munissez vous de tous les renseignements en votre possession.

N'hésitez pas à signaler un courriel ou un site Internet d'escroqueries : Info escroquerie au 0811.02.02.17 (coût d'un appel local) ou par Internet : [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr).

## Communiqué CAPV



### Consultation architecturale :

Les permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère, Madame Sylviane PINHEDE, à l'attention des particuliers, auront lieu :

- Le 16 et 30 janvier
- Le 13 et 27 février
- Le 13 et 27 mars

Les rendez vous sont à prendre au 04.74.78.78.83 (CAPV – espace saint Germain – Bâtiment Antarès – 30 Avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE)

## Personnel communal



La commune de Chuzelles souhaite la bienvenue à ses 2 nouveaux agents :

- **DUMAS Lauriane** : agent administratif en remplacement de Marie Françoise BRUNET à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- **AUBRY Loïc** : policier municipal qui exercera ses fonctions à mi temps entre les communes de Chuzelles et de Seyssuel, à compter de la mi février 2009.

## APPEL A SOUSCRIPTION POUR LA RENOVATION DE NOTRE EGLISE



### Opérations églises en chantier

Dans les années à venir, certaines des six églises de la paroisse Sainte-Blandine des deux vallées seront indisponibles pendant quelque temps pour cause de travaux. Dès cette année les églises de Seyssuel et de Chuzelles sont en chantier.

En ce qui concerne l'église de Chuzelles, l'éclairage vient d'être refait. Suivront la réfection de la toiture, la peinture intérieure, l'installation d'un point d'eau, la peinture de la sacristie. Le montant des travaux s'élève à environ 75 000 €. Nous remercions chaleureusement la municipalité pour l'effort important qu'elle consent. La paroisse ste Blandine s'est engagée à prendre en charge 10 000 € et assumera aussi le coût d'une nouvelle installation de sonorisation : 7 500 €.

**Souscription.** Pour mener à terme les travaux de Chuzelles, il reste donc à la paroisse 17 500 € à financer. Aussi est-il lancé une souscription auprès de tous les habitants de notre commune.

En effet, qui n'a pas eu ou aura un jour à faire appel à l'Eglise, pour un baptême, le catéchisme, un mariage, des funérailles ?

De plus, si ces travaux ont pour objectif premier d'améliorer l'état de nos églises pour **continuer à remplir notre mission pastorale**, ils ont aussi pour but de **préserver un patrimoine** qui appartient à tous les Chuzellois ( le bâtiment église est propriété de la commune )

Vous pouvez envoyer vos dons à :

- \*Maison paroissiale, place de l'Eglise 38200 CHUZELLES
- \*Michel BUISSON ou René CHATAIN, prêtres de la paroisse  
Cure de Chasse, 10 rue de la République 38670 CHASSE
- \*Monique LEGIARDI économiste paroissiale  
50 route des Grandes Bruyères 38200 SEYSSUEL

chèque libellé à l'ordre de : ADG souscription Ste Blandine des 2 vallées

Vous recevrez un reçu fiscal permettant une déduction de votre impôt. (66% de votre don).

*Les premières pierres qui bâtissent nos églises ce sont les hommes et les femmes de nos villes et villages.*



# La vie associative Chuzelloise



Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
VENDREDI 9 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE AFR	20 H 00	SALLE DES POLETIERES
MARDI 13 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	21 H 00	MILLE CLUB
DIMANCHE 18 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE SAINT VINCENT CHUZELLES	11 H 00	POLETIERES
VENDREDI 23 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE CHUZELLES, HISTOIRE ET PATRIMOINE	20 H 00	SALLE DES POLETIERES
DIMANCHE 8 FEVRIER	CONCOURS DE COINCHE ACCA	14 H 00	MILLE CLUB
DIMANCHE 22 FEVRIER	CONCOURS DE BELOTE SAINT VINCENT CHUZELLES	14 H 00	MILLE CLUB
DIMANCHE 1 <sup>ER</sup> MARS	REPAS DES AINES OFFERT PAR LA MUNICIPALITE	12 H 00	MILLE CLUB
SAMEDI 7 MARS	CONCOURS DE COINCHE AMICALE DES ANCIENS	14 H 00	MILLE CLUB
LUNDI 9 MARS	DON DU SANG	16 H 00	MAIRIE
MERCREDI 11 MARS	FESTIVAL D'HUMOUR	20 H 30	MILLE CLUB
SAMEDI 28 MARS	CARAMENTRAN SOU DES ECOLES	MATIN	MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.
- Lorsque vous souhaitez emprunter du matériel municipal, votre demande doit parvenir en Mairie 15 jours avant la location. Merci de respecter le matériel mis à votre disposition et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

## ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

Une année s'achève, une autre débute pleine de promesses et de projets. C'est aussi l'heure des bilans.

En 2008, nos activités n'ont pas toutes connu le même succès et les caprices de la météorologie en sont la cause principale. Vous avez été nombreux à participer à notre marche de nuit et à notre rallye annuel. Cet engouement nous encourage à poursuivre ces manifestations. Votre présence, en toute convivialité, à notre soirée "Code de la route" où chacun, dans la bonne humeur, a pu tester ses connaissances, a été vivement appréciée. Les résultats sont toujours surprenants. L'après-midi «ping-pong» n'a malheureusement pas obtenu un franc succès, malgré la démonstration magistrale de messieurs HAITAYAN père (champion de France vétérinaire) et fils, que nous remercions vivement. Depuis 2004, nous organisons le TELETHON sur la commune. Cette année, à notre grand plaisir, trois autres associations nous ont rejoint pour cette manifestation pleine d'espoirs pour les familles.

Après plusieurs années de réflexion, en 2007 nous avons pu mettre en place, grâce à des bénévoles, une aide aux devoirs. Voir évoluer et s'épanouir un enfant est une satisfaction pour tous. Apporter une aide, même minime, est encourageant et nous souhaitons la pérennité de cette activité, dès lors que les moyens mis en œuvre seront suffisants.

### Rendez-vous en 2009 pour nos activités :

- marche de nuit le vendredi 30 avril à 20 H 15
- soirée code de la route le vendredi 15 mai à 20 H 30
- rallye annuel le dimanche 14 juin : départ entre 8 H 30 et 9 H
- après midi détente en famille le samedi 7 novembre
- TELETHON sur le marché de Noël le samedi 5 décembre
- Aide aux devoirs : tous les mercredis matin et après-midi.

Si vous êtes intéressé(e) par nos projets, faites-le nous connaître. Nous sommes à votre disposition et serons heureux de vous accueillir. Vous pouvez contacter Mme Renée PRAS, présidente de l'association au 04.74.57.92.45.

## ACCA CHUZELLES



Alors que la campagne de chasse « tire » à sa fin pour la saison 2008/2009 (fermeture générale du petit gibier le 4 janvier 2009), l'association de chasse communale de Chuzelles communique les festivités pour 2009 :

- Réunion de fin d'année et remise des bilans : 8 février à 9 heures (Mille club)
- Concours de coinche : dimanche 8 février 2009 à 14 H (Mille Club)
- Repas chevreuil : samedi 14 mars 2009 à 20 H (Mille club)
- Ball Trap : 9 et 10 mai 2009
- Assemblée générale : Vendredi 5 juin à 20 H (Mille club)

Pour tout renseignement :

Patrick LABBE – Président de l'A.C.C.A - 04.74.57.94.00

# Chorale LA CLE DES CHANTS

## Année du 30<sup>ème</sup> anniversaire

Comment résumer 30 ans de chant choral riche et chaleureux ? En 1978, un groupe d'amis s'est réuni et a pris contact avec Simone Payet qui dirigeait alors une chorale d'enfants. La chorale d'adultes La Clé des Chants était née. Depuis cette date, des choristes chuzellois nombreux et fidèles, renforcés par quelques autres venus de six communes environnantes, viennent pour chanter une musique vivante et réjouissante, mais aussi exigeante. Un large répertoire a marqué son existence : populaire, classique, renaissance, ou variété contemporaine. De nombreuses rencontres culturelles ou humanitaires avec d'autres chorales de notre région ont également permis de participer à de grandes œuvres : la Fantaisie de Beethoven, le Canto Général de Theodorakis, le Trésor Magnifique de Ortéga, actuellement en cours de répétitions, l'oratorio des Canuts de Kosma et Gaucheron.

Pour marquer ce 30<sup>ème</sup> anniversaire plusieurs manifestations se sont succédées au cours de l'année. Le concert du 28 mars à l'église St Hippolyte de Chuzelles a remporté un franc succès aussi bien par la diversité des programmes que par le choix des intervenants : l'ensemble musical Mariposa, l'octuor de l'harmonie de Saint Symphorien d'Ozon et Alain Doidy pianiste. Nous avons eu aussi la primeur de chanter avec les enfants de l'école primaire de Chuzelles classes de CM1 et CM2 à l'église au soir du 13 juin, moment d'échange haut en rythme et en émotion. Ensuite à l'occasion de la Fête de la Musique du 21 juin, il était important que la chorale se produise particulièrement ce jour-là et à double titre : musique et anniversaire.

Pour changer de registre nous avons réalisé une escapade au fil de l'eau sur le bateau Le Livia qui longe les rives du Rhône de Vienne à Chavanay, un panorama magnifique s'offrait à nous : vignobles, chapelles, châteaux, oiseaux, sans oublier le passage de l'écluse de Vaugris qui a suscité une grande curiosité.

Une rencontre de chorales a eu lieu la salle polyvalente de Luzinay le 11 octobre ; étaient présentes Tourn'sol de Seyssuel, Chœur à Cœur de Miribel et quelques choristes de Communay ; empreinte d'amitié cette journée s'est achevée par un repas froid mais convivial. Pour terminer cet événement exceptionnel notre dernière prestation a eu lieu au foyer Serpaizan le 14 novembre en la présence de Tourn'sol de Seyssuel et l'harmonie de Seyssuel-Chuzelles ; cette soirée fort appréciée s'est poursuivie par l'indispensable verre de l'amitié qui prolonge le plaisir de se retrouver.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé à réaliser nos projets et au public toujours assidu et indulgent lors de nos concerts. Et surtout un grand merci à Simone Payet notre chef de chœur de nous faire partager sa passion du chant choral et de créer avec nous une œuvre collective dans l'enthousiasme et la convivialité.

Pour en savoir plus et connaître nos projets, consulter notre site Internet : <http://lacleeschantschuzelles.wifeo.com/> ou contacter Christian Chanal Président au 04 74 85 13 95 ou Simone Payet Chef de Chœur au 04 74 57 90 83.

\*\*\*\*\*

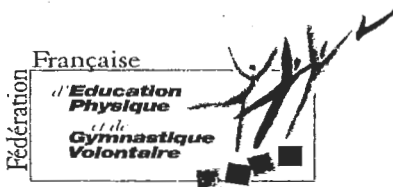
## Don du sang



L'établissement français du sang, site de Gerland, communique les collectes de sang pour l'année 2009 sur la commune de Chuzelles :

- Lundi 9 mars de 16 H à 19 H
- Lundi 8 juin de 16 H à 19 H
- Lundi 19 octobre de 16 H à 19 H





## LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

**ORGANISE LE DIMANCHE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2009 DE 10 H 30 A 12 H 30  
A LA SALLE DES FETES DE SERPAIZE**

**UN STAGE DE DANSES AFRICAINES (avec percussionnistes)  
(Sans aucune notion de danse, accessibles à tous, licenciés ou non.)**

**VENEZ NOMBREUX**

### **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

- **Tél. :** 06.84.24.51.86 et 06.87.30.98.31
- **e.mail :** gvchuzelloise@yahoo.fr
- **Au début des cours, le jour même sur place**

### **COÛT DU STAGE :**

- **Adultes** 10 euros
- **Enfants, Ados de moins de 18 ans** 5 euros

**A l'issue de ce stage, le verre de l'amitié sera offert par l'association.**

## **BILAN OPERATION TELETHON 2008**

Une fois par an, tous ensemble, où que nous soyons et quelle que soit notre histoire, relevons un défi exceptionnel pour la médecine de demain et mobilisons nos forces pour gagner le combat contre la maladie.

Le samedi 6 décembre, les associations «Chorale la clé des chants», «Gymnastique volontaire», «Football club de la Sévenne» et «Association familiale rurale» ont organisé le Téléthon sur le marché de Noël. Au hameau des pins le restaurant «le Wheeling» et les entreprises «Signature GL» et «LS BIKE» ont souhaité nous rejoindre dans ce combat. La municipalité a apporté son soutien par un don de 2 € par km parcouru en vélo par les participants au défi organisé pour la circonstance.

A cette occasion, vous avez pu :

- déguster ou acheter diverses soupes, gâteaux, bœuf bourguignon, vin chaud,
  - vous réchauffer en pédalant,
- et les enfants ont pu lâcher leur ballon dans une belle harmonie.

Cette mobilisation a permis de reverser entièrement au Téléthon 1 362 € (soit 822 € pour les manifestations, 300 € don de la commune pour les 150 kms parcourus pendant le défi vélo et 240 € autres dons)

***Merci à tous de votre participation et rendez-vous en 2009 pour une mobilisation encore plus importante***

**FESTIVAL D'HUMOUR DE VIENNE 2009**  
**du 11 au 28 mars 2009**



Plein d'énergie, d'humour et de surprises, le festival 2009 débutera le 11 mars 2009.

Souria ADEL sera parmi nous à CHUZELLES le 11 mars 2009 et vous présentera son spectacle tout en couleurs, en gouaille et en humour qui fait réfléchir....

**«Marie-Thérèse Barnabé négresse de France»**

Dans ce spectacle, Marie-Thérèse Barnabé nous parlera de la difficulté, pour une jeune noire, de rentrer dans le paysage audio-visuel français, de la beauté noire, des relations interraciales mais aussi tout simplement du désir de la femme.

Venez le découvrir avec nous et partagez un moment plein de fantaisie.

Les billets sont en vente au secrétariat de mairie et à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture. Tarif : 12 € la place (ou 15 € à l'entrée du spectacle)

**Nous vous attendons nombreux le 11 Mars 2009**

**à 20 h 30 au Mille-Club.**



# Rappel

**CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE  
L'AGGLOMERATION LYONNAISE  
CFAL**

\*\*\*\*\*

**MANIFESTATION LE MERCREDI 21 JANVIER 2009  
A PARIS**

\*\*\*\*\*

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE MOBILISATION**

\*\*\*\*\*

**INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE**

Bulletin tiré à 850 exemplaires  
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 98 – Dépôt légal décembre 2008